

## Accès adapté... en marche

L'Association des médecins de CLSC du Québec encourage ses membres à adopter l'accès adapté dans la gestion de leur accessibilité sur rendez-vous.

Nous inscrivons un plus grand nombre de Québécois, encore faut-il qu'ils aient accès à nous lorsqu'ils en ont besoin, dans un délai raisonnable.

### Des formations en accès adapté

Dans la foulée des activités en lien avec notre assemblée générale annuelle, nous avons pu bénéficier d'une formation sur l'accès adapté, offerte par la FMOQ, le 24 septembre dernier.

D'autres formations sont également données dans différentes régions du Québec. Il vous suffit de contacter votre DRMG pour connaître les modalités d'inscription.

- ★ 13 novembre - Estrie
- ★ 26 novembre - Bas St-Laurent
- ★ 17 décembre - Montréal

### Mentorat en accès adapté

De notre côté, nous comptons aider nos membres qui souhaitent adhérer à ce mode de gestion d'offre de service en offrant aux équipes qui le désirent, un service de mentorat en accès adapté.

Pour ce faire, nous aurons le loisir de compter sur les services d'un des pionniers de l'accès adapté, ambassadeur par excellence et qui plus est membre de l'AMCLSCQ, le Dr André Munger.

Si vous êtes membre de l'AMCLSCQ et que votre équipe souhaite être assistée pour l'implantation de cette pratique, nous vous prions de contacter Mme Darlène Bond aux coordonnées habituelles.

### Capsules vidéo

En terminant, je vous rappelle que sur le site de Caducée de la FMOQ plusieurs capsules vidéo sont également disponibles et vous présentent les tenants et aboutissants de l'accès adapté.

N'hésitez pas à utiliser tous les outils et services qui sont mis à votre disposition.

## Flash mode mixte



### Adhésion à la rémunération mixte

La rémunération mixte est possible pour les médecins de CLSC œuvrant en services courants, clinique jeunesse, IVG.

Si vous désirez adhérer au mode mixte, vous devrez le faire **entre le 1<sup>er</sup> novembre 2015 et le 31 janvier 2016**.

Par la suite, l'adhésion ne sera possible qu'à vos prochains renouvellements de privilèges.

### Comment adhérer au mode mixte

#### ★ Pour les médecins à tarif horaire :

1. Vous devez **remplir** le formulaire 3547 « Avis de service – Médecin omnipraticien - Tarif horaire, per diem, vacation, acte et rémunération mixte ».
2. Vous devez cocher ANNEXE XXIII et **inscrire votre secteur de pratique** (services courants, clinique jeunesse, IVG)
3. À la section 4, **cochez le mode de rémunération mixte**.

#### ★ Pour les médecins à honoraires fixes :

Seuls les médecins ayant un avis de service de 35 h/semaine peuvent adhérer à la rémunération mixte.

1. Vous devez **remplir** le formulaire 1897 « Avis de service - médecin omnipraticien. honoraires fixes et rémunération mixte »
2. Vous devez cocher ANNEXE XXIII et **inscrire votre secteur de pratique** (services courants, clinique jeunesse, IVG)
3. À la section 4, **cochez le mode de rémunération mixte**.

Une fois complété, il suffit de remettre le formulaire au DSP de votre établissement et de vous assurer qu'il le transmette à la R.A.M.Q. avec diligence.

L'infolettre de la R.A.M.Q. devrait arriver sous peu. Vous pouvez quand même adhérer pour le 1<sup>er</sup> novembre 2015, mais retenir votre facturation jusqu'à ce que celle-ci confirme votre adhésion.

Nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.